



Procédure de gestion des forfaits et sanctions

CB77/CCOT/PROCEDURE GESTION FORFAITS ET SANCTIONS/CMN

Informations sur les forfaits et sanctions :

On distingue, après tirage au sort :

- Le **forfait volontaire** qui consiste pour un joueur inscrit :
 - ✓ Soit, sans raison valable ou sans prévenir, à ne pas se présenter à la compétition
 - ✓ Soit à renoncer sans raison valable à jouer un match
- Le **forfait involontaire** qui consiste pour un joueur inscrit :
 - ✓ Soit à ne pas se présenter à une compétition pour raison valable (à condition de justifier par écrit au maximum 5 jours ouvrables après le dernier jour de la compétition)
 - ✓ Soit une raison valable (à l'appréciation du Juge-Arbitre) d'arriver suffisamment en retard à une compétition pour ne plus être en mesure de jouer un match sans perturber durablement le déroulement de la compétition concernée

Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux de la compétition.

Le Juge-Arbitre est le seul juge du caractère du forfait qu'il constate sur la compétition dont il a la responsabilité.

Dans certains cas, si la copie du justificatif n'est pas présentée le jour de la compétition, le Juge-Arbitre indiquera que le forfait « reste à justifier ».

Rappel : le Juge-Arbitre ne doit en aucun cas récupérer l'original du justificatif.

Dans ce cas, le responsable régional, pour peu qu'un justificatif non équivoque lui soit transmis dans les délais, déclarera le forfait comme « volontaire ».

Tous les forfaits sont consignés par le Juge-Arbitre dans son rapport (annexe « Forfaits »), document que le Juge-Arbitre fera parvenir directement au correspondant de la Ligue Île-de-France de Badminton (LIFB) dont dépend la compétition.

La sanction devient applicable de plein droit à compter du 3^{ème} lundi suivant le dernier jour de la compétition.

Les communications entre les instances du badminton et le licencié fautif s'effectueront par mail.

Tout forfait non justifié sera considéré comme forfait volontaire et en conséquence, une sanction sera appliquée comme suit :

- | | |
|---|----------------------|
| ✓ Forfait volontaire : | 2 mois de suspension |
| ✓ Forfait volontaire avec récidive : | 6 mois de suspension |
| ✓ Participation en étant suspendu(e) : | 6 mois de suspension |
| ✓ Inscription sur 2 tournois le même week-end : | 2 mois de suspension |

Procédure de gestion de forfait :

Cette procédure est applicable pour les **compétitions organisées par le Comité Badminton de Seine-et-Marne (CoBad77)**.

Le joueur, en cas de blessure ou d'absence, doit justifier de son forfait :

- ✓ Il doit prévenir l'organisateur
- ✓ Il doit remplir le document « Fiche de renseignement » qui se trouve sur le site du CoBad77 : <http://cobad77.fr/cb77/content/gestion-forfaits>
- ✓ Scanner son **justificatif** et le document « **Fiche de renseignement** » et l'envoyer par mail **au plus tard le vendredi** qui suit le dernier jour du tournoi à forfait@lifb.org et ccot@cobad77.fr

Tout joueur s'inscrivant à une compétition doit connaître le règlement FFBaD sur les forfaits et ses sanctions « GUI34_VS_ReglementForfaits.pdf » disponible dans le Guide du Badminton FFBaD.